

LES ÉTAPES D'UN DOSSIER DE DIVORCE AMIABLE

Premier rdv

Une prise de contact entre vous et nous pour connaître votre problématique et envisager les solutions

1

2

Devis

En fonction du premier échange, un devis est élaboré pour une transparence des étapes et du budget

3

Convention d'honoraires

Une fois le devis accepté la convention d'honoraires est signée avec une demande de provision pour démarrer

4

Étude des pièces

Nous étudions les pièces du dossier et sélectionnons les éléments pertinents

5

Rdv de stratégie

Avec vous nous étudions les options et la meilleure stratégie

6

Courrier d'usage

Nous adressons un courrier à la partie adverse en recommandant la pratique des modes amiables

7

Négociations

Les premiers échanges avec un confrère ou une consœur formé aux modes amiables

8

Rdv à 4

Il permet de faire un état des lieux des besoins et intérêts de chacune des parties

9

Rédaction

Une fois les accords trouvés, les avocats rédigent la convention de divorce

10

Recommandé

Le projet de convention validée par les parties vous est envoyé par lettre recommandée électronique

11

Rdv de signature

En présence des avocats et des parties et 15 jours après la réception de la dernière lettre recommandée

12

Dépôt

Le notaire à qui est envoyée la convention et ses annexes enregistre le divorce et adresse aux avocats un acte de dépôt